

MON ENTREPRISE

N° Entreprise BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises* : _____ Raison sociale : _____
 Dénomination commerciale : _____

MES COORDONNÉES

Nom* : _____ Prénom* : _____
 Né(e) le* : _____ N° de Sécurité Sociale* : _____ Date d'entrée dans l'entreprise* : _____
 Adresse* : _____
 Code postal* : _____ Ville* : _____ Pays* : _____
 Tél. personnel : _____ Tél. portable : _____ Tél. prof. : _____
 e-mail : _____
 Vous êtes* : Salarié Mandataire social non salarié Conjoint collaborateur ou associé non salarié

* champs obligatoires

MON VERSEMENT

La liste et les codes des supports de placement sont à votre disposition auprès de votre Correspondant Entreprise.
 Les notices d'information des supports de placement sont disponibles sur le site Internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

	ETAPE 1	ETAPE 2	
	Je définis la périodicité, le montant et le mode de paiement de mon versement	Je place mon versement sur un ou plusieurs supports de placement au sein de la gestion libre du PEE et/ou du PERCO. Je choisis le(s) mode(s) de gestion de mon PERCO	
		Modes de gestion et nom des supports de placement	Montant
<input type="checkbox"/> PEE (Plan d'Epargne Entreprise)	Type de versement : <input type="checkbox"/> mensuel <input type="checkbox"/> trimestriel <input type="checkbox"/> semestriel <input type="checkbox"/> ponctuel Montant¹ : <input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 200 € <input type="checkbox"/> 300 € <input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 500 € <input type="checkbox"/> Autre : _____ € Modalité de paiement : <input type="checkbox"/> prélèvement automatique <input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de BNP Paribas SA	Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
		Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
		Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
		Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
		Code support : _____ Libellé : _____	_____ €
		TOTAL¹	_____ €
<input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collectif)	Type de versement : <input type="checkbox"/> mensuel <input type="checkbox"/> trimestriel <input type="checkbox"/> semestriel <input type="checkbox"/> ponctuel Montant¹ : <input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 200 € <input type="checkbox"/> 300 € <input type="checkbox"/> 400 € <input type="checkbox"/> 500 € <input type="checkbox"/> Autre : _____ € Modalité de paiement : <input type="checkbox"/> prélèvement automatique <input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de BNP Paribas SA	<input type="checkbox"/> Gestion Pilotée (A) Profil : <input type="checkbox"/> Prudent <input type="checkbox"/> Equilibré <input type="checkbox"/> Dynamique Age prévisionnel de départ à la retraite : _____ ans (à défaut l'âge retenu sera 60 ans) ET/OU <input type="checkbox"/> Gestion Libre (B) Code support : _____ Libellé : _____ Code support : _____ Libellé : _____ Code support : _____ Libellé : _____ Code support : _____ Libellé : _____ Code support : _____ Libellé : _____	_____ € _____ € _____ € _____ € _____ € TOTAL (A+B)¹ _____ €

¹ Votre total doit être égal au montant défini dans l'étape 1.

SIGNATURE

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à mon versement, des modalités de gestion de mon épargne telles que figurant au sein du règlement du PEE/PERCO, des notices d'information des supports de placement sur lesquels j'affecte mon épargne, et des conditions générales d'adhésion et de fonctionnement des versements volontaires, qui forment un tout indissociable avec le présent document.
 Pour le paiement par prélèvement automatique, j'autorise BNP Paribas à faire prélever auprès de l'établissement teneur de mon compte, les montants que j'affecte au titre de mes versements volontaires au plan d'épargne. Pour ce faire, je transmets à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises le justificatif de domiciliation bancaire du compte à prélever (RIB, RIP ou RICE) et m'engage à remettre, dans les plus brefs délais, à l'établissement teneur de mon compte, l'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée. Les présentes instructions sont valables jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu auprès de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.
 Pour le paiement par chèque, je joins un chèque libellé à l'ordre de BNP Paribas (émis à partir du compte dont je suis titulaire)
 J'adhère à l'ensemble des dispositions.

Je souhaite recevoir mon relevé de compte par e-mail.

Fait à _____, le _____ Signature obligatoire :

Les informations recueillies dans ce document seront utilisées pour la gestion interne de BNP Paribas, afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées à nos prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour notre compte ou à toute société du groupe BNP Paribas en cas de regroupement de moyens. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier adressé à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - TSA 49015 - 75688 Paris Cedex 14.

Tout bulletin incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte

Document à retourner à BNP PE&RE - VI - TSA 79009 - 75688 Paris Cedex 14 Avec un RIB, RICE ou RIP en cas de 1^{er} versement

COMMENT CHOISIR VOTRE MODE DE GESTION PERCO ?

Afin de vous aider à préparer votre retraite dans les meilleures conditions, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises vous propose deux modes de gestion dans le cadre du PERCO : la Gestion Libre et la Gestion Pilotée.

POUR RAPPEL :

- La Gestion Libre vous permet de choisir et de modifier librement les supports de placement sur lesquels vous souhaitez investir en fonction du niveau de risque que vous êtes prêt(e) à accepter et de vos objectifs de placement.
- La Gestion Pilotée vous permet de déléguer la gestion de votre épargne aux experts du Groupe BNP Paribas. Votre épargne est investie sur un ou plusieurs support(s) de placement correspondant à votre date prévisionnelle de départ à la retraite. Vous bénéficiez d'une répartition optimale entre les différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions...) en fonction de la durée restant à courir avant votre départ à la retraite.
A l'approche de cette échéance, votre épargne est sécurisée par une diminution progressive de la part d'actions au profit d'obligations et de produits monétaires.

COMMENT COMMUNIQUER VOS VERSEMENTS ?

Vous pouvez réaliser des versements sur votre dispositif d'épargne salariale par courrier et par Internet.

POUR LES VERSEMENTS PAR COURRIER :

- Remplissez et signez votre bulletin de versement,
- Pour un versement par chèque, joignez un chèque libellé à l'ordre de BNP Paribas SA.
Pour un versement par prélèvement sur votre compte bancaire, joignez un RIB, RICE ou RIP (n'oubliez pas en parallèle d'envoyer votre autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB, RICE ou RIP à votre agence bancaire).
- Envoyez le tout à :

BNP PE&RE
VVI
TSA 79009
75688 Paris Cedex 14

A NOTER : Votre premier versement doit impérativement être réalisé par courrier.

POUR LES VERSEMENTS PAR INTERNET :

- Rendez vous sur votre espace personnel www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com,
- saisissez votre identifiant (indiqué notamment sur votre relevé de compte) et votre mot de passe* (qui vous a été envoyé par courrier),
- suivez les étapes qui vous sont présentées.

Les versements par Internet se font par prélèvement sur votre compte bancaire.

*Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de modifier votre mot de passe lors de votre 1^{ère} connexion.

MODE D'EMPLOI

1 Renseignez les informations concernant votre entreprise. Vous pourrez retrouver le numéro entreprise sur votre relevé de compte ou auprès de votre correspondant entreprise

2 Renseignez vos coordonnées personnelles. Si vos coordonnées ont changées :
- renseignez les nouvelles sur le bulletin
- actualisez les sur www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com sur votre espace privé Epargnant dans la rubrique « Vos données personnelles »

3 Choisissez la périodicité de votre versement

4 Définissez le montant de votre versement

5 Choisissez la modalité de paiement qui vous convient

6 Pour la Gestion Libre de votre PEE / PERCO vous devez reporter dans la rubrique « Code Support et Libellé » le ou les FCPE/SICAV sur lequel(s) vous souhaitez placer votre versement. La liste des supports de placements sélectionnés par votre entreprise est disponible sur le site www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com sur votre espace privé Epargnant dans la rubrique « votre entreprise ».

• Pour la Gestion Pilotée de votre PERCO, indiquez votre âge prévisionnel de départ à la retraite.

7 Dater et signez le document.

8 N'oubliez pas de joindre votre RIB ou votre chèque selon votre modalité de paiement.

9 Pour connaître les modalités d'envoi du document, lisez attentivement la rubrique « Comment communiquer vos versements ? ».

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

1) Modalités des prélèvements automatiques

Les versements volontaires seront prélevés sur le compte bancaire ou postal domicilié en France métropolitaine ou dans les DOM TOM.

• Versements volontaires périodiques par prélèvement automatique :

Le bénéficiaire choisit la fréquence du versement (mensuel, trimestriel, semestriel), le montant du versement et la répartition du versement entre les supports. Les prélèvements mensuels ont lieu au début de chaque mois. Les prélèvements trimestriels ont lieu au début des mois de janvier, avril, juillet et octobre (sauf modalités spécifiques mises en place pour certaines entreprises).

ET / OU

• Versements volontaires ponctuels exceptionnels par prélèvement automatique :

- Le bénéficiaire choisit le montant du versement et la répartition du versement entre les supports.
- Le bénéficiaire doit veiller à l'approvisionnement de son compte pendant la période de prélèvement. Pour des raisons de sécurité, le montant unitaire d'un versement volontaire par prélèvement est limité à 15.000 euros (quinze mille euros).

Il appartient au bénéficiaire de veiller à ce que l'ensemble de ses versements volontaires (intéressement compris) ne dépassent pas 25% de sa rémunération brute annuelle de l'année s'il est salarié ou 25% de ses revenus professionnels imposés à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente s'il est mandataire social et non salarié, ou 25% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), s'il est conjoint collaborateur ou associé (non salarié) et s'il n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année précédente.

2) Modifications des prélèvements :

Pour le versement périodique, le bénéficiaire peut se rendre sur son espace personnel internet (www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). En cas de modification de ses coordonnées bancaires, le bénéficiaire devra obligatoirement faire parvenir à BNP P E&RE - un nouveau RIB/RIP/RICE accompagné de la demande et de l'autorisation de prélèvement.

3) Suspension et arrêt de l'alimentation du plan par prélèvement :

Chaque bénéficiaire peut à tout moment suspendre ou arrêter ses versements volontaires périodiques par prélèvements automatiques via le site Internet

(www.epargne-retraite-entreprise.bnpparibas.com) ou par courrier, adressé à BNP P E&RE - VVI, TSA 79009, 75688 PARIS Cedex 14. En cas de suspension, le bénéficiaire pourra néanmoins continuer à effectuer des versements volontaires ponctuels. Après une période de suspension, le bénéficiaire pourra reprendre ses versements volontaires périodiques par prélèvements automatiques, par Internet ou par courrier adressé à BNP P E&RE - VVI, TSA 79009, 75688 PARIS Cedex 14.

En cas d'arrêt des prélèvements automatiques, le bénéficiaire pourra néanmoins continuer à effectuer des versements volontaires ponctuels notamment par chèque. Après une période d'arrêt, le bénéficiaire pourra reprendre ses versements volontaires périodiques par prélèvements automatiques, selon les modalités prévues pour une première demande.

Afin d'être prise en compte, la demande de suspension ou d'arrêt devra impérativement parvenir à BNP P E&RE - VVI au plus tard un mois avant le prochain prélèvement.

4) Prélèvements impayés :

Lorsque le prélèvement est rejeté par la banque du bénéficiaire pour cause d'absence ou d'insuffisance de provision ou toute autre raison, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises envoie au bénéficiaire une lettre d'information et procède à la suspension des versements par prélèvement jusqu'à régularisation de l'impayé. BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises se réserve également la possibilité de revendre les parts de FCPE/actions de SICAV acquises par le versement impayé.

La régularisation de l'impayé se fait uniquement par chèque à l'ordre de BNP Paribas SA, adressé à BNP P E&RE - VVI, TSA 79009, 75688 PARIS Cedex 14.

Les frais liés à ce rejet seront à la charge du bénéficiaire.

VERSEMENT PAR CHEQUE

Pour être investi sur le(s) support(s) choisi(s), les capitaux correspondants au montant porté sur le chèque devront être constatés sur le compte de BNP Paribas au plus tard la veille de la date de calcul de la valeur liquidative du ou des supports pour être investis sur cette valeur liquidative. A défaut, les versements seront traités à la valeur liquidative suivante. Le bénéficiaire doit veiller à l'approvisionnement de son compte. En cas de rejet du chèque pour cause d'absence ou d'insuffisance de provision ou toute autre raison, les frais liés à ce rejet seront à la charge du bénéficiaire.

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA

Contact : 77, esplanade du Général de Gaulle - 92914 Paris La Défense

www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

BNP Paribas SA au capital de 1.811.390.890 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris

Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant C.E. FR 76662042449 - www.bnpparibas.com

Société de courtage d'assurance- Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Cardif Assurance vie

Entreprise régie par le Code des Assurances

SA au capital de 514 196 688 euros - 732 028 154 RCS Paris

N° TVA intracommunautaire FR 12732028154

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 4, rue des frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex

Autorité de contrôle des Assurances et des Mutuelles : 61, rue Taitbout - 75009 Paris

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

A ENVOYER A VOTRE AGENCE BANCAIRE ACCOMPAGNEE D'UN RIB, RICE OU RIP

A remplir si vous effectuez un premier versement par prélèvement dans le PEE et / ou le PERCO ou si vous avez changé de compte bancaire ou postal.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code banque : _____ Code guichet : _____
N° compte : _____ Code guichet : _____

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Etablissement : _____
Agence : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro national d'émetteur : 447639

Organisme créancier : BNP Paribas SA
16, Boulevard des Italiens
75009 Paris

le : _____ Signature : _____

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.